BOTTERENS Infos

Votre bulletin d'informations communales

Mars 2023

Les Doyennes de la commune, Mesdames Elise Ruffieux et Marie Thérèse Andrey lors du dîner/loto organisé pour les Seniors le 16.12.2022

www.botterens.ch

Notre nouveau site internet est en ligne

Annonceurs

FERBLANTERIE - COUVERTURE - PARATONNERRES - INSTALLATIONS SANITAIRES
TUBAGE DE CHEMINEES - ETANCHEITE - CHAUFFAGES - MACHINES A LAVER

ruffieuxmr@bluewin.ch

M+R RUFFIEUX Sàrl

Le Liderrey 51
1637 CHARMEY

TEL - 026/927.15.73 - FAX - 026/927.23.20

Ruffieux Michel	079/577.78.42	Ruffieux Robert	079/659.70.28
Ruffieux Jean-Marc	079/577.78.43	Ruffieux Cédric	079/385.26.56

MENUISERIE GERALD RUFFIEUX

Rte de Botterens 95 - 1652 BOTTERENS
Tél. 026 921 26 68 - 079 173 28 74
Fax 026 921 28 41 - gerald.ruffieux@bluewin.ch

Agencement - Tranformations - Fenêtres - Portes -
Parquet - Escaliers - Rénovation

Edition mars 2023

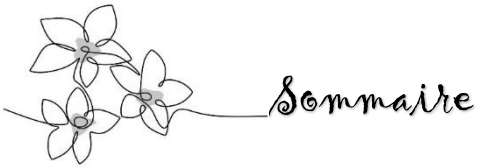

4 Administration communale
5 Autorités communales
6 Gestion des déchets
7 Le mot du Syndic
10 Baby-sitting – Solution pour l'éveil et l'accueil de votre enfant
11 Procédure de demande d'autorisation de construire
12 Info eau 2022
13 Avis aux automobilistes et aux propriétaires de chiens
15 Point de rencontre d'urgence
17 Convocation à l'Assemblée communale
18 Procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2022
40 Infos Seniors
41 Site internet
44 Cartes d'identité – Actes d'origine
45 Nuisances sonores - recommandations
46 Loto des enfants

Parution du bulletin communal

Le bulletin communal est imprimé 3 fois par an, soit en mars, juillet et novembre.

Le dernier délai pour la remise de vos avis et articles est le **20 du mois précédant la publication** à commune@botterens.ch.

Pour les annonces publicitaires, merci de prendre directement contact avec l'administration communale au 026 921 18 37.

Afin de rendre ce bulletin plus vivant, vos photos, articles et autres propositions sont les bienvenus ! Merci par avance de votre collaboration !

Le secrétariat communal

Administration communale

Route de Villarbeney 11 – 1652 Villarbeney

Horaires d'ouvertures : lundi 15.00 – 19.00 heures
jeudi 10.00 – 12.00 heures

Contacts : commune@botterens.ch
caisse@botterens.ch
☏ 026 921 18 37

Conseil Communal

Dominique Macheret	Syndic	Administration générale
079 250 67 21		ARG
dominique.macheret@fr.ch		ASLG
		Finances
		Routes/déneigement/éclairage
Robert Ruffieux	vice-Syndic	Agriculture et montagnes
079 659 70 28		AICG
026 921 27 30		Eau potable
ruffieuxmr@bluewin.ch		Epuration des eaux
		Sport et loisirs
Yanaelle Sciboz		Ecoles et accueil extrascolaire
079 394 61 43		Curatelles
info@ys-architecte.ch		Culture et tourisme
		Protection civile - ORCOC
Michael Richoz		Aménagement du territoire
076 398 23 52		Constructions / Energie
technique@botterens.ch		Ordre public et naturalisations
		Démoustication
Olivier Risse		Affaires sociales et santé
079 565 20 18		Cimetière
026 913 93 43		Feu
orisse@hispeed.ch		Forêts
		Voirie et déchetterie

Gestion des déchets

Horaires d'ouvertures de la déchetterie intercommunale à Corbières :

- mardi 17.30 – 19.00 heures
- mercredi 14.30 – 17.30 heures (du 01.05 au 30.10)
- jeudi 17.30 – 19.30 heures
- samedi 09.00 – 11.00 heures
  13.30 – 17.00 heures

Evacuation des déchets verts :

Les déchets verts/organiques peuvent être déposés à la place de compostage de la Fin-du-Chêne à Botterens (chèvrerie) du lundi au samedi. Merci de respecter scrupuleusement les indications que vous trouverez sur place en matière de tri.

Evacuation des sacs poubelles :

Veuillez-vous adresser à l'administration communale pour obtenir une carte d'accès à la benne compactrice (carte magnétique).

Recharge de votre carte

L'appareil de recharge se situe devant l'entrée principale de la halle polyvalente à Corbières.

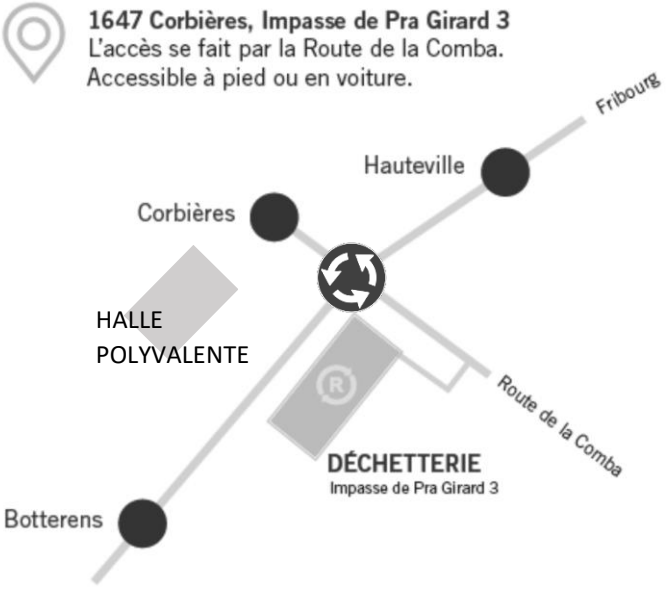

Le mot du Syndic

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

2022, enfin une année passée sans restrictions Covid. Malgré la guerre en Ukraine et les risques de pénuries, plusieurs activités ont enfin pu reprendre dans notre commune.

Les activités seniors ont pu reprendre. Grâce à une commission Senior adhoc, bien quelques personnes ont pu participer à différentes randonnées, après-midi ludiques, loto ou autres activités durant toute l'année. Le Conseil communal remercie la commission Senior du temps consacré à nos Aînés et ne peut que vous recommander de participer de temps en temps à ces rencontres qui permettent de créer des liens et de connaître d'autres personnes.

Le 2 décembre, le Conseil communal s'est réjouis de pouvoir accueillir et remercier, lors d'un souper au restaurant du Chamois, les nouveaux jeunes citoyens, les membres des différentes commissions et des personnes oeuvrant pour le bon fonctionnement de notre commune.

Suite à l'acceptation du crédit complémentaire par l'assemblée communale, les travaux d'aménagement de la place de jeu ont pu débuter le 30 janvier 2023. Les travaux vont bon train et le Conseil communal a bon espoir et se réjouit de pouvoir inaugurer la place dans les délais.

En prévision des risques de pénuries d'électricité, le système d'éclairage public a été modifié. A l'avenir, à l'exception de l'éclairage de la route cantonale et des passages pour piétons, l'éclairage sera interrompu dans toute la commune entre 23h00 et 05h00.

La commune de Botterens a la chance d'avoir son propre réservoir d'eau. Afin de garantir une eau de bonne qualité, différents travaux et contrôles de qualité ont lieu tout au long de l'année. Une génératrice de secours garantira le bon fonctionnement du filtre UV en cas de coupure d'électricité.

Et, de temps en temps, il arrive qu'une ancienne conduite cède et apporte quelques désagréments lors des travaux de réparation. Le Conseil communal remercie l'entreprise sanitaire pour sa réactivité et son professionnalisme à toute heure de la nuit ou de la journée. Il vous prie de bien vouloir l'excuser pour ces désagréments qui, en effet, ne sont pas toujours prévisibles.

Suite à une vision locale, le Service des forêts et de la faune nous a informé de l'évolution de la forêt au point de vue de la protection du village. La dynamique naturelle est bonne et les forêts remplissent leur rôle de protection.
Depuis le 1er janvier 2023 notre commune fait partie intégrante de la Corporation forestière Moléson.

Afin de garantir la propreté des rives et du sentier du Lac de la Gruyère, le Conseil communal a engagé, le premier juin 2022, Monsieur Xavier Bovigny. Nous le remercions pour tout le travail, pas toujours facile, qu'il effectue.

Le Conseil communal se démène afin que le projet de trottoir mixte entre Botterens et Villarbeney ainsi que le projet de sécurisation du passage pour piétons de Villarbeney avance. Une demande a été faite dans les différents services de l'Etat afin de pouvoir intégrer un nouvel arrêt de bus dans le projet. Le carrefour des deux routes des Baumes et du Jordil sera modifié afin de garantir le maximum de sécurité aux piétons, particulièrement les enfants. Les réponses de la part du Service des ponts et chaussées sont lentes et nous comptions mettre le projet à l'enquête préalable ce printemps.

L'idée d'inclure l'arrêt de bus au projet a été acceptée. Cependant, le Service des ponts et chaussée va demander à un bureau spécialisé une étude de trafic à travers Botterens et Villarbeney. Cette étude va prendre un peu de temps mais le Conseil communal va tout faire pour que ce projet important pour la sécurité de la population et surtout de nos enfants se fasse le plus rapidement possible.

Le Service Secours Sud Fribourgeois a été mis en route le 1er janvier de cette année. Nous espérons que cette nouvelle organisation sera plus ou tout aussi efficace que l'ancienne organisation du CSPi Grevîre. Le nouveau service s'occupera des ambulances et des pompiers.

Le Conseil communal et son administration mettent tout en œuvre pour le bon fonctionnement de notre commune. Votre serviteur peut compter sur une équipe volontaire et dévouée afin de mener au mieux les affaires courantes de la commune. Nous traitons toutes les demandes de la part des citoyens en toute égalité et impartialité et faisons tout notre possible pour régler les affaires le plus rapidement possible.

Au nom du Conseil communal, je vous souhaite une très belle et bonne anéée 2023, pleine de santé et de gaité et me réjouis de vous rencontrer lors d'une prochaine manifestation ou promenade à travers nos deux merveilleux villages.

Dominique Macheret, Syndic

Baby-sitting

Nous vous communiquons ci-après les coordonnées de jeunes filles se tenant à votre disposition pour du baby-sitting :

Aebischer Jonathan 2005 Ch. de Châtel 54 – Botterens	077 450 15 42
Barras Emilie 2003 Impasse du Jordil 7 – Villarbeney	079 905 48 37
Mutrux Elise 2007 Rte du Chamois 4 – Botterens	078 698 02 27
Ruffieux Estelle 2004 Ch. de Châtel 15 – Botterens	079 919 77 85

Association d'accueil familial de jour de la Gruyère / 079 710 66 86
L'association s'occupe de l'accueil de petits enfants de leur naissance jusqu'à la fin de leur scolarité primaire, au domicile d'une assistante parentale. **A Botterens Mme Florence Grandjean assure ce service en tant qu'assistante parentale agrée.**

Atelier de jeux et bricolages "Arc-en-ciel" / 079 747 57 01
Atelier de jeux et bricolages ouvert aux enfants de 2,5 ans à 4, 5 ans à raison de 2 x 2 heures par semaine. Mme Nathalie Raboud, animatrice, se tient à votre disposition en cas d'intérêt.

Crèche & Nursery A Petits Pas / 026 921 39 96
La crèche située à Broc accueille des enfants âgés de 3 mois à 5 ans environ, répartis en 3 groupes de vie.

Accueil extrascolaire Broc-Botterens/ www.botterens.ch/vivre/ecoles/aes
Accueille les enfants des écoles enfantines et primaires du cercle scolaire de Broc-Botterens dans un cadre de qualité en dehors des heures de classe.

Procédure pour le dépôt d'une demande d'autorisation de construire

Les demandes de permis de construire (simplifiée-ordinaire et préalable) doivent obligatoirement être déposées auprès des communes par le biais de FRIAC (application de gestion). Tous les renseignements utiles et pratiques pour la création de votre compte utilisateur et de votre dossier sont disponibles via le lien suivant :

https://www.fr.ch/seca/territoire-amenagement-et-constructions/permis-et-autorisations/friac-accueil

IMPORTANT

- Avant d'élaborer votre dossier, renseignez-vous auprès de la commune pour déterminer le type de procédure à suivre (ordinaire ou simplifiée).
- L'intitulé de votre dossier doit obligatoirement faire mention de toute éventuelle demande de dérogation :
  - Demande de dérogation aux distances aux limites
  - Demande de dérogation à la route communale

- Une fois que le dossier FRIAC a été créé et que vous vous êtes assurés qu'il contient tous les documents et plans nécessaires, cliquer sur "envoyer à la commune". Après cette étape, vous pourrez alors imprimer le dossier en 4 exemplaires (1 exemplaire complet et dûment signé et 3 exemplaires réduits comprenant uniquement les plans et les fiches de requête).
- C'est à réception des dossiers "papiers" que le traitement de votre dossier par la commune se déclenchera.
- Sous réserve d'éventuelles demandes de compléments ou d'autres contraintes, le temps de traitement moyen d'analyse d'un dossier avant sa mise à l'enquête est de 2 à 3 semaines.

Le Conseil communal

Info eau 2022

Selon l'art. 5 de l'ordonnance du DFI sur l'eau potable, eau de source et eau minérale du 23 novembre 2005, tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par année de manière exhaustive.

Les échantillons des analyses effectuées en 2022 répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés.

1. **Dureté totale de l'eau en degrés français :**
   La dureté totale de l'eau est de 20.2 degrés français.

Appréciation	Dureté totale en degrés français	Dosage de poudre à lessive
Très douce	0-7	---
Douce	7-15	--
Moyennement douce	15-25	-
Assez dure	25-32	+
Dure	32-42	++
Très dure	+ de 42	+++

2. **Teneur en nitrate :**
   La teneur en nitrate est de 3 mg/l.
3. **Provenance de l'eau :**
   L'eau potable provient de la source des Baumes à Villarbeney et des captages d'EauSud du Pont de Roc et de Grandvillard.
4. **Traitement :**

Source des Baumes Villarbeney	UV
Pont du Roc EauSud	UV
Grandvillard EauSud	UV
Hauteville	UV

5. **Renseignements complémentaires** : Administration communale

A Botterens il fait bon vivre mais...

Avis aux automobilistes

Nous rappelons aux automobilistes qu'ils sont priés d'adapter leur **vitesse** dans les localités et plus particulièrement à proximité des habitations. Des vitesses excessives nous sont ponctuellement signalées sur les routes communales (route des Baumes, chemin de Châtel, etc.). Merci de faire preuve d'un peu plus d'attention et plus particulièrement durant les horaires scolaires.

Par ailleurs, le **stationnement le long des routes communales** est strictement interdit. Des infractions nous sont régulièrement signalées, notamment le long de la route des Baumes, à hauteur des gabions.

Merci de prendre bonne note de ce qui précède.

Le Conseil communal

Avis aux propriétaires de chiens

Les chiens doivent être tenus en laisse, ceci tant par mesure de sécurité et de respect vis-à-vis d'autres promeneurs, mais également afin d'assurer la salubrité des espaces verts qu'ils soient privés ou publics.

Conformément au règlement communal sur la détention des chiens, il vous incombe de ramasser les déjections de votre animal et de les évacuer dans les installations communales prévues à cet effet.

Le Conseil communal

Annonceurs

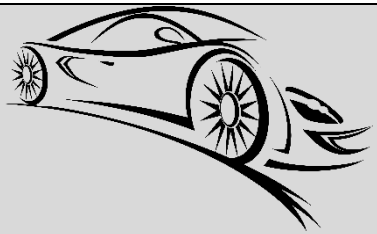

Carrosserie
Patrick Chassot

Tôlerie – Peinture au four – Remplacement de pare-brise –
Vitres teintées – Réparation toutes marques
Véhicule de remplacement
Devis gratuit

Route de Fribourg 155
1634 La Roche
patrick@carrosserie-chassot.ch
www.carrosserie-chassot.ch

Tél. : 026/413.31.63
Mobile : 079/254.70.52
Applicateur CERAMIC PRO®

Epicerie de Botterens 24/24

Self-shop

Une épicerie en libre-service est à votre disposition dans les locaux de Gruyère Escape à la Route de Botterens 87 à Botterens.

Viande, fromage, pizzas, tartares, etc… fabriqués ou produits par des entreprises de la région. De quoi vous dépanner et vous régaler !

Venez nombreux découvrir ce commerce de proximité à votre disposition 24/24h 7/7j.

Paiement par carte et TWINT

Point de rencontre d'urgence (PRU)

LE POINT DE RENCONTRE D'URGENCE (PRU) DE LA COMMUNE DE BOTTERENS – VOTRE POINT DE CONTACT EN CAS D'ÉVÈNEMENT

Qu'est-ce qu'un PRU ?

Un point de rencontre d'urgence permet de garantir un emplacement déterminé sur lequel les autorités et la population peuvent se retrouver en cas de besoin. En particulier en cas de catastrophe, de situation d'urgence ou de pénurie, la population peut se rendre sur place afin d'y être assistée.

A quoi bon ?

En cas de catastrophe, de situation d'urgence ou de pénurie, la population peut y obtenir toutes les informations nécessaires à temps et trouver l'assistance le cas échéant. Par le biais de radios POLYCOM, le PRU assure une communication rapide et directe avec les feux bleus et l'organe cantonal de conduite.

Selon l'évènement, la population peut y trouver de l'eau potable, de la nourriture, des médicaments, des premiers soins ou d'autres moyens pour couvrir les besoins fondamentaux. Le PRU peut également servir comme premier élément d'un processus d'évacuation, par exemple vers un hébergement d'urgence.

Comment trouver le PRU ?

Le PRU de la commune de Botterens se trouve devant l'administration et la salle communale à Villarbeney. En cas d'évènement, le PRU est signalé par un panneau et/ou une oriflamme.

Les autres PRU du canton seront prochainement publiés sur le site internet www.pointrencontreurgence.ch et dans le Géoportail du canton.

Quand sera-t-il activé ?

Lors d'évènements de grande ampleur, la mise en service des points de rencontre est décidée par le canton. En cas d'évènements d'ampleur plus réduite, la commune respectivement son état-major de crise décide de l'activation.

Le PRU sera activé notamment en cas de blackout, de délestage cyclique dans le cadre d'une pénurie d'électricité, de pannes de réseaux ou d'évènements nécessitant une évacuation (inondation, éboulement, etc.).

Quelles mesures de précautions peut prendre la population ?

Les provisions domestiques éviteront bien des mauvaises surprises. Elles garantiront moins de stress et surtout pas de panique. Chacun de nous a donc intérêt à se préparer à une certaine autarcie pour surmonter un cap difficile.

Il faut avoir des aliments stockables pour une bonne semaine et 9 litres d'eau par personne.

Il faut aussi avoir à portée de main des objets utiles lors d'une panne de courant : radio à piles, lampe de poche, quelques piles de réserve, bougies, allumettes ou briquet. Il est également recommandé de garder chez soi une réserve minimale d'argent liquide en petites coupures. L'hygiène et la santé viennent compléter la liste : savon, papier WC, pharmacie de secours et médicaments personnels.

Vous trouverez plus d'informations au sujet des provisions domestiques sur https://www.bwl.admin.ch/bwl/fr/home/themen/notvorrat.html

Convocation à l'Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens de la commune de Botterens sont convoqués en assemblée communale le **mardi 16 mai 2023**, à 20.00 heures, à la salle communale.

Tractanda

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2022 (ne sera pas lu, publié dans le présent *Botterens Infos*)

2. Comptes 2022
   2.1. Comptes de résultats 2022
   2.2. Comptes d'investissements 2022
   2.3. Rapport de l'organe de révision
   2.4. Préavis de la commission financière
   2.5. Approbation des comptes 2022

3. Divers

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés 10 jours avant l'Assemblée au Bureau communal, pendant les heures d'ouverture.

Le Conseil communal

Procès-verbal de l'assemblée communale

Salle communale, lundi **12 décembre 2022**, 20.00 heures

Présidence	Dominique Macheret, Syndic
Présents	42 citoyennes et citoyens
Excusés	Mme et M. Ch. et G. Ruffieux Mme N. Brügger Mme S. Ruffieux et M. L. Genoud Mme M. Risse M. M. Jaccottet
Scrutateurs	Mme S. Krieger et M. Ph. Curty
Secrétaire	Gaëlle Murith, secrétaire communale

Liste des objets à traiter

4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2022

5. Modifications des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées du Comté de Gruyère (AICG)

6. Budgets 2023

7. Reconduction du mandat de l'organe de révision pour les exercices 2022, 2023 et 2024

8. Divers

Au nom du Conseil communal, le Président souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens à cette assemblée des budgets 2023. Il informe l'assemblée que celle-ci est enregistrée afin de faciliter à la secrétaire communale la rédaction du procès-verbal. M. le Président précise qu'en application des dispositions prévues par la loi sur les communes, l'assemblée a été dûment convoquée par parution dans le bulletin communal, par publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg du 25 novembre 2022 et par affichage au pilier public.

Le Président demande si ce mode de convocation ou l'ordre du jour appellent à des remarques.

Ceci n'étant pas le cas, le Président dresse la liste des personnes excusées et nomme deux scrutateurs. Ces derniers procèdent au décompte des personnes présentes en ne tenant pas compte de la secrétaire communale ni du caissier. Le Président salue encore la présence de Mme Angie Dafflon, journaliste de *La Gruyère*. 42 citoyennes et citoyens actifs sont présents ce soir, y compris les membres du Conseil communal. M. le Président demande si d'autres personnes présentes ce soir ne jouissent pas du droit de vote communal ? Ceci n'étant pas le cas, M. le Président poursuit.

Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2022

Ce procès-verbal était à disposition de chacune et chacun auprès de l'administration communale et a fait l'objet d'une publication dans le bulletin communal du mois de juillet 2022. Le Président demande si quelqu'un souhaite faire une observation sur la rédaction de ce procès-verbal ou son contenu ?

Ceci n'étant pas le cas, le Président passe au vote et demande à celles et ceux qui approuvent ce procès-verbal tel que rédigé de se manifester à mains levées :

Le procès-verbal du 2 mai 2022 est adopté à l'unanimité.

1 personne rejoint l'assemblée, il est 20h05, cela porte le nombre de citoyens actifs à 42

Le Président poursuit avec le point 2 du tractanda :

2. Présentation et approbation des modifications des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées du Comté de Gruyère (AICG)

Le Président passe la parole à M. Robert Ruffieux pour la présentation de ces modifications statuaires.

M. Ruffieux explique que les statuts de l'AICG ont dû être mis à jour en raison de modifications essentielles dues à l'introduction de MCH2. Un petit toilettage a également été opéré.

Ils ont été présentés à l'assemblée des délégués du printemps 2022, qui les a acceptés.

M. Ruffieux présente les modifications principales intervenues aux articles 6, 9 et 27 à l'aide du beamer.

Mme C. Vonlanthen demande de quoi il est question exactement.

M. R. Ruffieux répond qu'il s'agit des collecteurs intercommunaux pour l'épuration des eaux usées.

M. le Président ajoute que le terme MCH2 désigne les nouvelles normes comptables imposées aux communes et associations.

M. J. Barras demande de quoi il est question à l'article 9 al. b). avec la protection des données.

M. R. Ruffieux répond qu'il s'agit d'une mesure liée à la protection des données. En effet, le comité de l'AICG peut anonymiser certain passages du procès-verbal dans la version publiée sur internet. Cela doit cependant être clairement signalé dans le document. La volonté de transparence nécessite dans quelques cas quelques ajustements.

M. le Président cite l'exemple d'une affaire qui serait en cours de traitement auprès du Tribunal.

L'Assemblée n'ayant pas d'autres questions, le Président demande à celles et ceux qui approuvent les statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées du Comté de Gruyère (AICG) tels que présentés et modifiés de se prononcer à mains levées.

Les statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées du Comté de Gruyère (AICG) sont adoptés par 40 voix et 2 abstentions.

Le Président poursuit avec le point suivant :

3. Budgets 2023

Le Président cède la parole au caissier pour la présentation du budget de fonctionnement 2023.

M. Creux indique au préalable que le budget de résultats 2023 est relativement équilibré malgré un léger déficit. A relever une hausse importante des coûts dans certains chapitres et notamment des charges liées (participation des communes aux institutions régionales et cantonales) ceci en raison d'une subite progression de notre démographie. La conséquence est que notre part au ménage commun augmente lors de l'application des clés de répartition qui sont pour la majorité calculée en fonction du nombre d'habitants. Cette hausse s'explique également en raison d'une progression à certains postes des charges globales du canton.

M. Creux présente le budget et commente les chiffres en regard du budget 2022 et des comptes 2021.

Au chapitre 1, M. O. Risse rappelle que le service du feu actuel CSPI Grevîre sera dissout et remplacé dès le 1er janvier 2023 par la nouvelle organisation cantonale de Service de Secours Fribourgeois qui regroupe les districts de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse.

Au chapitre 2, Mme C. Blanc demande si les augmentations annoncées sont liées à la démographie uniquement.

Le caissier répond qu'en ce qui concerne notre commune l'augmentation de la population explique la hausse de notre participation. Néanmoins sur la part cantonale d'autres raisons peuvent également en être la raison, comme par exemple la réévaluation des salaires (renchérissement) ou l'engagement de personnel supplémentaire. La commune ne reçoit pas le détail des budgets du canton.

Mme C. Vonlanthen demande s'il est possible de prendre connaissance de ces chiffres cantonaux ou si ceux-ci sont confidentiels.

Le caissier indique que le budget du canton doit certainement pouvoir être accessible via internet.

M. J.-M. Trouillet demande si la commune a une influence sur ces charges liées.

M. B. Creux répond par la négative.

Au chapitre 3, Mme J. Curty demande si les coûts liés à l'aménagement de la patinoire provisoire au Pâquier ont été imposés aux communes.

M. R. Ruffieux répond que cette décision a été prise par l'assemblée des délégués des communes. En raison de la fermeture de la patinoire d'Espace Gruyère (Comptoir et Salon des Goûts et Terroirs) il a fallu trouver une solution pour les clubs. La Ville de Bulle n'ayant pas anticipé et budgétisé les coûts, ceux-ci ont dû être répartis entre l'ensemble des communes. Après discussion, les communes ont accepté de financer cette dépense à titre exceptionnel et unique. Dès que le Centre Sportif verra le jour à La Tour-de-Trême cette problématique ne se présentera plus.

Au chapitre 6, Mme C. Vonlanthen demande de quels types de panneaux il s'agit.

M. le Président répond qu'il s'agit de remplacer les panneaux de communication en aluminium qui se trouvent à l'entrée des villages. Ils auront plusieurs fonctions, comme la campagne de prévention lors des rentrées scolaires, l'annonce de lotos ou autres manifestations.

Mme C. Vonlanthen demande s'il est prévu de diminuer l'éclairage public.

M. le Président répond que ce dossier sera traité au budget des investissements.

Au chapitre 7, M. J.-M. Trouillet s'étonne que les charges pour la gestion des déchets passent de Fr. 78'000.- pour 2021 à Fr. 42'000.- pour 2023.

M. le Président explique que le compacteur a été entièrement amorti en 2022.

M. B. Creux ajoute que la répartition est également différente. Dans les comptes 2021 la taxe au poids était mentionnée dans les revenus, ce qui n'est plus le cas pour 2022 et 2023.

Le caissier conclût la présentation de ce compte de résultats en annonçant un excédent de dépenses de Fr. 10'539.- budgétisé pour 2023.

Le Président demande à la commission financière de se préaviser sur le budget de fonctionnement 2023.

M. Guy Buchmann, Président de la commission financière, communique le préavis favorable de la commission financière et invite l'Assemblée à adopter le budget de fonctionnement 2023 tel que présenté.

Finalement, le Président demande à celles et ceux qui approuvent le budget de fonctionnement 2023 de se prononcer à mains levées.

Le budget de fonctionnement 2023 et adopté à l'unanimité.

Le Président redonne la parole au caissier pour la présentation du budget des investissements 2023.

M. B. Creux passe en revue le budget des investissements en présentant à l'aide du beamer les chiffres et investissements reportés à 2023. Il s'interrompt pour la présentation des nouveaux investissements.

Crédit d'étude de Fr. 25'000.- pour la rénovation et l'agrandissement de la salle communale

M. Le Président explique que dans le cadre d'une éventuelle disparition du restaurant Le Chamois, le Conseil communal a décidé d'étudier la possibilité d'agrandir la salle communale. Il est également prévu d'agrandir le sous-sol afin de créer des abris PC supplémentaires et d'équiper la salle d'une rampe d'accès pour les handicapés. Le résultat de cette étude sera présenté à la population lors d'une prochaine assemblée.

M. J.-M. Trouillet demande si la surface d'agrandissement est déjà définie.

M. le Président répond que cela sera chiffré dans le cadre de l'étude de faisabilité.

Mme J. Curty demande s'il est prévu une salle d'une capacité de 200 personnes pour permettre l'accueil des lotos.

M. le Président répond que même en agrandissement au maximum la salle ne pourra probablement pas accueillir 200 personnes. L'objectif n'étant pas de tout démolir mais de prolonger la surface au maximum.

Mme J. Curty demande dans ce cas comment faire pour maintenir en vie les sociétés qui ne pourront plus bénéficier d'un apport financier en organisant des lotos.

M. O. Risse précise que l'agrandissement devrait permettre l'accueil de 150 personnes environ.

Mme Y. Sciboz ajoute que ces 150 personnes pourront être assises avec une largeur correcte. Il y aura moyen de placer plus de personnes.

M. R. Ruffieux estime qu'il faut également savoir si les sociétés vont encore organiser des lotos.

M. le Président indique que l'étude permettra d'établir les besoins et de connaître les intérêts des sociétés.

M. J. Barras demande si c'est le Conseil communal qui va définir des critères précis en amont de cette étude.

M. le Président répond que des lignes directrices vont être en effet données et que le Conseil communal prendra en considération aussi les propositions des différents architectes et ingénieurs.

L'assemblée n'ayant pas d'autres questions, M. le Président donne la parole à M. G. Buchmann, Président de la commission financière, pour son préavis.

M. G. Buchmann indique que la commission financière préavise favorablement ce crédit d'étude de Fr. 25'000.- pour la rénovation et l'agrandissement de la salle communale.

M. le Président passe désormais au vote et demande à celles et ceux qui approuvent ce crédit d'étude de Fr. 25'000.- pour la rénovation et l'agrandissement de la salle communale ainsi que son mode de financement par des moyens propres de se prononcer à mains levées.

Ce crédit d'étude de Fr. 25'000.- pour la rénovation et l'agrandissement de la salle communale ainsi que son mode de financement sont adoptés par 40 voix et 2 abstentions.

Crédit complémentaire pour l'aménagement de la place de jeux et de rencontres à Botterens

M. Michael Richoz présente à l'aide du beamer les modifications apportées au projet initial et conformes aux exigences imposées par les services de l'Etat ainsi qu'aux demandes des citoyennes et citoyens.

Il rappelle que l'assemblée avait consenti à un investissement de Fr. 617'000.—pour la réalisation de cette place et informe que suites aux soumissions demandées sur la base du permis de construire octroyé, un crédit complémentaire de Fr. 192'000. — doit être alloué pour que ce projet puisse voir le jour, faute de quoi il faudra repartir de zéro.

M. Michael Richoz détaille en chiffres et pourcentages les augmentations. Celles-ci s'expliquent principalement en raison de la hausse des prix des matériaux et par les diverses exigences formulées par les services de l'Etat.

Mme C. Vonlanthen demande si les prix sont garantis ou s'il faut s'attendre à de nouvelles augmentations.

M. M. Richoz répond que les offres obtenues sont à jour et qu'un prix forfaitaire a été convenu et arrêté avec Real Sport SA pour le gros-œuvre (Fr. 538'000.-) qui pourrait débuter les travaux le 23.01.2023 pour une mise à disposition de la place en juillet 2023.

M. J.-M. Trouillet demande si le ferraillage est compris dans le gros-œuvre.

M. M. Richoz répond que tout est compris. Les prix sont bloqués pour commencer les travaux le 23.01.2023, peu importe le renchérissement éventuel à venir.

M. J.-M. Trouillet demande si toutes les entreprises qui ont soumissionné ont été contactées en même temps.

M. M. Richoz répond par l'affirmative en indiquant qu'il s'agissait d'une invitation à soumissionner. Plusieurs entreprises ont été invitées mais seules trois retours réceptionnés.

M. J.-M. Trouillet en demande la raison.

M. le Président répond que les autres entreprises n'étaient pas intéressées ou en mesure de réaliser les surfaces sportives.

Mme C. Vonlanthen demande si l'entreprise qui va faire ces aménagements est de la région.

M. M. Richoz répond qu'il s'agit de l'entreprise Real Sport basée à Rossens.

Mme C. Vonlanthen s'inquiète d'une éventuelle augmentation des impôts si cette dépense venait à être acceptée.

Le caissier répond que cet investissement ne nécessitera pas la souscription d'un emprunt, la commune ayant les liquidités nécessaires. Une hausse du taux d'impôt n'est pour l'heure pas à l'ordre du jour ni envisagée.

M. F. Tornare demande combien de places assises pourra accueillir le local fermé.

M. M. Richoz répond que le local fait 40 m2 et le couvert 50 m2.

M. F. Tornare demande encore si toute la surface supérieure à la route est utilisée pour l'aménagement de cette place.

M. M. Richoz répond par l'affirmative.

M. F. Tornare estime que si l'on accepte un budget pour agrandir la salle communale il serait utile d'examiner la possibilité d'aménager celle-ci sur le même terrain que la place de jeux.

M. M. Richoz rappelle que ce terrain se situe en périmètre ISOS et que des contraintes existent pour les constructions.

Selon M. F. Tornare les coûts sont exorbitants pour que des enfants puissent jouer.

M. le Président insiste sur le fait que cette place n'est pas seulement un espace de jeux pour les petits mais bel et bien une zone de rencontres pour tout le village.

Mme J. Curty répond que c'est une raison de plus pour tout centraliser à la même place ce qui permettrait de disposer d'un local chauffé en restreignant la surface de la place de jeux.

M. M. Richoz tient à insister sur le fait qu'il ne s'agit pas seulement d'une place de jeux. Ce projet est abouti et il n'en existe pas de tel dans la région. L'on a plutôt tendance à se contenter de poser trois ou quatre balançoires et toboggan. C'était une volonté du groupe de travail d'aboutir à un projet d'envergure.

M. R. Ruffieux relève que la salle communale actuelle dispose déjà d'abris PC et que l'idée est de prolonger ceux-ci et de profiter du terrain alentour pour prévoir des extensions.

M. F. Ruffieux demande dans quelle mesure il serait envisageable d'aménager une buvette dans le local, ceci en prévision de l'éventuelle fermeture du restaurant. Aucun autre café ne se trouve dans le secteur.

M. R. Ruffieux rappelle que ce local pourra ponctuellement servir de buvette, lors de fêtes par exemple mais que ce n'est pas du ressort d'une commune de tenir un établissement public.

Mme C. Vonlanthen demande quand va fermer le restaurant Le Chamois.

M. le Président répond qu'à ce jour la commune n'a reçu aucune information officielle annonçant la fermeture du restaurant. Une demande préalable pour la construction de deux petits immeubles a été déposées et est actuellement en cours de traitement auprès de l'Etat.

M. Ph. Curty juge dommage de travailler sur deux projets distincts alors que l'ensemble pourrait être fusionné ou du moins étudié.

M. J. Barras estime en effet qu'il faudrait se concentrer sur l'équipement d'une salle et non de deux.

M. le Président rappelle que le local prévu sur la place de jeux fera office uniquement de local technique. Il ne sera pas équipé outre mesure et ne sera pas chauffé.

M. O. Risse ajoute que la place permettra l'accueil de tentes pour l'organisation de manifestations.

M. M. Richoz le confirme et précise que 3 tentes sont comprises dans les coûts d'investissement. Celles-ci pourront être installées en continuité du couvert. La capacité sera plus grande que lors des fêtes villageoises organisées précédemment pour le 1er août.

M. F. Romanens demande quelle surface maximum pourrait être utilisée en cas de manifestation.

M. M. Richoz répond que toute la place de sport est équipée d'inserts afin de permettre l'accueil de tentes. Mais sur cette surface (terrain sport/tartan) le sol devra être protégé.

M. F. Tornare en conclut qu'une structure doit être installée au sol avant toute fête possible sur ce terrain.

M. M. Richoz répond que c'est le cas, il y a certaines mesures à prendre avec ce type de revêtement. Mais cela ne sera pas le cas pour la place pavée devant le couvert.

M. S. Pasquier demande s'il est bien prévu de réaliser un terrain de basket et de foot.

M. M. Richoz le confirme.

Mme M. Ruffieux en conclut qu'avant l'organisation de n'importe quelle fête il faudra louer une cantine, poser des planchers, s'équiper de chaufferettes, etc. Elle s'inquiète de la facture finale de location.

M. M. Richoz répond que cela sera le cas pour une manifestation d'envergure du type RJGH mais que pour les manifestations villageoises organisées comme jusqu'à présent tout est déjà en place. Il rappelle que toute la place pavée située devant le local est couverte.

Mme J. Curty relève qu'il sera nécessaire de privatiser les lieux.

M. M. Richoz estime que cet aspect n'est pas problématique. En cas de nécessité l'accès pourra être fermé et réservé. (banderoles ou autres signalétiques)

M. J. Barras demande s'il est envisageable de poser un revêtement plus résistant ?

M. le Président répond que le tartan prévu est adapté aux enfants. Ce type d'installations est soumis à diverses contraintes.

M. M. Richoz précise que ce revêtement est compatible avec une utilisation ordinaire. Il faut seulement prendre des mesures de protection en cas de grande manifestation (pieds de chaises, etc.).

M. D. Braillard prend la parole en tant que membre du groupe de travail impliqué dans ce projet. Il rappelle qu'un crédit a d'ores et déjà été voté pour la réalisation de cette place et que le crédit complémentaire soumis à l'assemblée de ce soir est principalement dû aux coûts de renchérissement. Il tient également à souligner le fait que cette place ne sera pas seulement destinée aux enfants. Les jeunes, les parents pourront s'y retrouver. Il était temps qu'un village comme Botterens mette en œuvre un projet comme celui-ci ! Ce soir les citoyennes et citoyens ont la capacité de faire capoter tout le projet alors que la commune est impuissante face aux aléas du renchérissement et aux exigences de l'Etat. Il invite ses concitoyennes et concitoyens à prendre ces éléments en considération au moment du vote.

M. Ph. Curty indique qu'il ne s'agit pas pour sa part de refuser ce projet mais plutôt de le repenser.

M. D. Braillard rappelle qu'en cas de modification de ce projet-ci tout devra être repris à zéro.

Mme C. Duding ajoute que dans le cadre des revêtements par exemple des normes de sécurité ont été imposées.

M. J. Barras tient à relever qu'en aucun cas il remet le travail effectué en cause mais qu'il est normal de se poser des questions.

Mme J. Curty relève qu'elle a grandi à Botterens et qu'à l'époque les enfants savaient jouer à l'extérieur sans place de jeux.

M. A. Barras demande sur quelle surface se situe la place.

M. M. Richoz répond que la surface totale s'élève à environ 1'800 m2.

M. G. Buchmann indique que la commission financière préavise favorablement ce crédit complémentaire de Fr. 192'000. —pour la réalisation d'une place de jeux et de rencontres à Botterens.

M. le Président passe désormais au vote et demande à celles et ceux qui approuvent ce crédit complémentaire de Fr. 192'000.- pour la réalisation d'une place de jeux et de rencontres ainsi que son mode de financement par des moyens propres de se prononcer à mains levées.

Ce crédit complémentaire de Fr. 192'000.- pour la réalisation d'une place de jeux et de rencontres ainsi que son mode de financement sont adoptés par 29 voix, 2 avis contraires et 11 abstentions.

Crédit d'investissement pour l'éclairage public

M. le Président explique que dans le cadre d'une éventuelle pénurie d'énergie, le Conseil communal s'est penché sur différentes mesures d'économie pour l'éclairage public. Dans un premier temps, deux variantes chiffrées ont été établies par GESA. L'offre soumise à la commission financière s'élevait à Fr. 265'000.- et consistait à remplacer toutes les lampes par des Led et de disposer d'un système de commande à distance. Après discussion et au vu de l'investissement conséquent que cela représentait, il a été décidé d'opter pour une alternative nettement plus économique.

Le Conseil communal propose dès lors l'extinction de l'éclairage public de 23h30 à 05h30 dans tous les quartiers pour un montant de Fr. 8'500.--. La route cantonale au niveau des deux localités et les passages piétons resteront éclairés. Aussi, 82 candélabres sur les 122 dénombrés dans la commune seront éteints de nuit. Cela représentera une économie d'environ Fr. 4'000.-/an.

M. S. Pasquier s'interroge sur une dépense de Fr. 8'500.- pour une économie de seulement Fr. 4'000.-.

Mme C. Vonlanthen demande si ces Fr. 8'500. —seront à renouveler chaque année.

M. le Président répond que le coût de Fr. 8'500.- correspond à une dépense unique.

Mme C. Blanc demande à partir de quand ces changements entreront en vigueur.

M. le Président répond que GESA sera mandaté dans les plus brefs délais pour effectuer les travaux et qu'il faut s'attendre à une mise en fonction début 2023.

Mme C. Vonlanthen demande s'il serait envisageable d'éteindre un lampadaire sur deux le long de la route cantonale.

M. le Président répond que dans un premier temps il a été convenu de s'en tenir à l'extinction des quartiers. Il est important que la visibilité demeure bonne le long de la route cantonale et surtout à proximité des passages piétons.

Mme C. Vonlanthen relève que peu de personnes marchent de nuit à Botterens.

Mme C. Ruffieux s'interroge sur la dangerosité d'éteindre les lumières à la hauteur du local de la jeunesse.

Plusieurs personnes de l'assemblée répondent qu'il faudra s'équiper de lampes frontales.

M. N. Monney s'interroge quant à l'éclairage existant autour de l'Eglise.

M. le Président répond que ce secteur est privé (paroisse).

M. G. Buchmann indique que la commission financière préavise favorablement cet investissement de Fr. 8'500.- par mesures d'économie d'énergie pour l'éclairage public.

M. le Président passe désormais au vote et demande à celles et ceux qui approuvent cet investissement de Fr. 8'500.- par mesures d'économie d'énergie pour l'éclairage public ainsi que son mode de financement par des moyens propres de se prononcer à mains levées.

Cet investissement de Fr. 8'500.- pour l'éclairage public ainsi que son mode de financement sont adoptés à l'unanimité.

Crédit d'étude pour le collecteur des eaux claires au Chemin de l'Epenetta

M. R. Ruffieux explique que pour la mise à l'enquête de ce collecteur un dossier technique a été demandé au bureau Ribi SA. Selon leurs calculs l'eau déversée en cas d'orage pourrait atteindre 950 à 1045 lt/sec. Il était prévu de déverser ce rejet dans le ruisseau derrière le chalet de Praz-Long mais le canton n'a pas accepté cette solution en raison d'un risque d'érosion des berges. Le canton demande par conséquent d'étudier un autre endroit plus en aval pour l'aménagement d'un ouvrage destructeur d'énergie (bassin de réception ou aménagement en béton). Au vu des contraintes environnementales et du coût de réalisation, un devis pour l'étude d'une variante doit être demandé à un bureau d'ingénieurs. Un devis de Fr. 14'109.- nous est parvenu du bureau CSD. Le résultat de cette étude permettra de chiffrer les coûts de réalisation de cet ouvrage destructeur d'énergie.

Mme C. Vonlanthen demande si cette eau va au lac après et si tel est le cas s'il ne serait pas envisageable de la récupérer pour en faire de l'énergie.

M. R. Ruffieux explique que les débordements ont lieu seulement en cas d'orage, il n'y a pas assez d'eau pour turbiner.

M. G. Buchmann indique que la commission financière préavise favorablement ce crédit d'étude de Fr. 14'109.- pour le collecteur des eaux claires au Chemin de l'Epenetta.

M. le Président passe désormais au vote et demande à celles et ceux qui approuvent ce crédit d'étude de Fr. 14'109.- pour le collecteur des eaux claires au Chemin de l'Epenetta ainsi que son mode de financement par des moyens propres de se prononcer à mains levées.

Ce crédit d'étude de Fr. 14'109.- pour le collecteur des eaux claires au Chemin de l'Epenetta ainsi que son mode de financement sont adoptés par 41 voix et 1 abstention.

Nouvelle corporation forestière en Gruyère

M. O. Risse indique que à la suite de l'approbation des statuts de cette nouvelle corporation en début d'année 2022, un capital de départ de Fr. 64'700.- est nécessaire pour sa mise en route dès janvier 2023.

M. A. Barras demande à quelles fins sera utilisé cet argent.

M. O. Risse explique qu'il s'agit d'assurer la mise en place de cette nouvelle organisation, tout est à faire comme par exemple l'achat de matériel, l'engagement de personnel. Ce capital de départ est un investissement unique.

M. G. Buchmann indique que la commission financière préavise favorablement cet investissement de Fr. 64'700.- pour la nouvelle corporation forestière en Gruyère.

M. le Président passe désormais au vote et demande à celles et ceux qui approuvent cet investissement de Fr. 64'700.- pour la nouvelle corporation forestière en Gruyère ainsi que son mode de financement par des moyens propres de se prononcer à mains levées.

Cet investissement de Fr. 64'700.- pour la nouvelle corporation forestière en Gruyère ainsi que son mode de financement sont adoptés à l'unanimité.

Le caissier, M. B. Creux finalise la présentation de ce budget des investissements en communiquant le total des dépenses s'élevant à Fr. 1'717'111.-, dépenses qui comprennent bien entendu les investissements reportés sur 2023. M. B. Creux rappelle que l'ensemble de ces investissements seront effectués sans emprunt mais avec les liquidités disponibles.

M. le Président remercie le caissier pour ses explications et indique que l'assemblée doit désormais se prononcer sur l'ensemble des budgets 2023.

Le Président demande à la commission financière de se préaviser sur l'ensemble des budgets 2023.

M. Guy Buchmann, Président de la commission financière, communique le préavis favorable de la commission financière et invite l'Assemblée à adopter le budget de fonctionnement et le budget des investissements 2023.

M. le Président demande à celles et ceux qui approuvent le budget de fonctionnement 2023 et le budget des investissements 2023 de se prononcer à mains levées.

Les budgets de fonctionnement et d'investissements 2023 sont adoptés à l'unanimité.

4. Reconduction du mandat de l'organe de révision pour les exercices 2022, 2023 et 2024

Le caissier rappelle que les comptes communaux sont vérifiés par un organe agréé.

La commission financière invite l'Assemblée à accepter de reconduire le mandat confié à la fiduciaire Cuennet à Bulle pour la révision des exercices 2022, 2023 et 2024.

Le Président demande à celles et ceux qui acceptent de reconduire pour les exercices 2022, 2023 et 2024 le mandat confié à la fiduciaire Cuennet à Bulle de se prononcer à mains levées.

La reconduction du mandat confié à la Fiduciaire Cuennet à Bulle pour les exercices 2022, 2023 et 2024 est acceptée à l'unanimité.

Le Président poursuit avec le point suivant :

5. Divers

Dans les divers, le Président informe l'assemblée que le projet de trottoir mixte entre Botterens et Villarbeney est en bonne voie, ceci malgré les délais de traitement des services de l'Etat. La mise à l'enquête préalable devrait intervenir début 2023. Parallèlement au trottoir, le bureau d'ingénieurs MGI étudie la modification du passage piétons à Villarbeney. Le Conseil communal a demandé au Service des Ponts et Chaussées s'il n'y avait pas lieu d'intégrer l'arrêt de bus au projet. La semaine dernière, l'Etat nous a demandé de formuler une demande en bonne et due forme avec esquisses à l'appui (carrefour, passage piétons, déplacement du mur de soutènement, arrêt du bus). Le dossier suit son cours.

Mme S. Krieger demande à quel endroit il est prévu d'aménager l'arrêt du bus.

Le Président répond qu'il se situera à la place du mur sur la place de parc à Villarbeney.

Mme M. Ruffieux demande si le trottoir pourra être réalisé en parallèle à la place de jeux.

Le Président répond qu'il faudra encore attendre le retour de l'examen préalable et que cela va malheureusement prendre un certain temps.

M. O. Risse prend la parole pour remercier Mme Jacqueline Curty qui quittera en fin d'année la commission Seniors pour des raisons de disponibilité. Il la remercie pour son engagement et sa bonne humeur. Mme J. Curty est remerciée avec des fleurs sous les applaudissements de l'assemblée.

M. O. Risse ajoute que la commission est toujours à la recherche de personnes qui souhaitent s'engager ou de bénévoles et que les personnes disposées à s'investir peuvent s'annoncer auprès de l'administration communale.

M. M. Richoz revient sur la question posée un peu plus tôt concernant le dimensionnement en m2 de la place de jeux et de rencontres et indique que la surface utilisée pour ce projet s'élève à 1'600 m2.

M. M. Richoz ajoute qu'il restera une surface de 1'800 m2 constructible en dessous de la route et que potentiellement, en envisageant une mise en zone à bâtir du solde de cette parcelle, la surface totale s'élèvera à 3'000 m2.

M. M. Richoz indique que la commune n'a aucun projet pour ce terrain actuellement.

M. F. Tornare demande en quelle zone se situe cette parcelle.

M. M. Richoz répond qu'elle est affectée en zone Village.

Mme C. Vonlanthen déplore le fait que des sachets soi-disant compostables jonchent les prés aux alentours de la Ferme de la Fin-du-Chêne. Elle estime que ces sachets à compost devraient être bannis et également interdits à la déchetterie intercommunale.

MM. D. Macheret et O. Risse indique que cette remarque sera rapportée lors de la prochaine séance intercommunale.

M. G. Buchmann relève qu'il y a certes des avantages à disposer d'un point de récolte ouvert et accessible en tout temps mais qu'il faut faire face malheureusement à certains inconvénients et incivilités.

M. F. Tornare demande qu'un rappel soit fait dans le prochain bulletin communal à l'intention des propriétaires de chiens. Autour de son atelier plusieurs canidés sont promenés sans laisse et les crottes ne sont pas ramassées.

M. le Président en prend note et répond que le nécessaire sera fait.

M. A. Barras indique que lors d'une visite à la déchetterie intercommunale une personne déchargeait du fumier de lapins dans la benne des déchets verts. A son avis ce type de déchets devrait être évacué autrement et non à la charge des citoyens, comme par exemple épandu sur un terrain.

M. O. Risse s'étonne que ce fumier ait été accepté par les surveillants. Il en fera la remarque lors de la prochaine séance intercommunale.

Mme M. Masset a constaté que des véhicules stationnent régulièrement le long de la route des Baumes à hauteur des gabions.

Le Président répond qu'un projet pour signaler l'interdiction de parquer le long des routes communales est à l'étude.

Mme M.-J. Rauber informe la commune que les abris bus de Botterens ne sont plus étanches.

M. le Président répond que le Conseil communal a prévu d'y remédier et de refaire une couverture.

M. Ph. Curty demande s'il serait possible dans le prochain bulletin communal de sensibiliser les automobilistes qui empruntent la route des Baumes. Certains véhicules roulent très vite.

M. le Président en prend bonne note.

Mme M. Ruffieux demande s'il serait possible que la commune soutienne régulièrement et financièrement les sociétés en faisant par exemple un petit don.

M. O. Risse répond que dans le cadre du concept Seniors par exemple, cela est prévu et budgété. Il faut juste au préalable que les différentes actions soient annoncées.

M. R. Ruffieux ajoute que le Conseil communal soutient ses sociétés. Chaque demande est étudiée, mais demande il doit y avoir.

L'assemblée n'ayant pas d'autres remarques, le Président clôt l'assemblée à 22h10 sous les applaudissements des citoyennes et citoyens en remerciant toutes les personnes qui œuvrent au bon fonctionnement de la commune et en souhaitant à chacune et chacun d'heureuses et de belles Fêtes de fin d'année.

La secrétaire	Le Syndic
Gaëlle Murith	Dominique Macheret

Annonceurs

Privé: Rte Blessoné 10 | 1652 Botterens
SERRURERIE ET FER FORGÉ
MONNEY
CONSTRUCTIONS MÉTAL
Barrières | Portails | Escaliers | Portes
Réparation de serrures sur portes bois et métal
Route du Closalet 20
1635 La Tour-de-Trême
nikfab.monney@bluewin.ch
T 026 912 40 62
F 026 913 19 61
N 079 332 40 62

GESA
GRUYÈRE ÉNERGIE SA
DEVENEZ ACTEUR
DE LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE.
NOUS RECRUTONS!
www.gruyere-energie.ch

Infos « Seniors »

Calendrier des activités organisées en 2023

Après-midis ludiques de 14h00 à 16h00 à la salle communale

Un lundi par mois vous pourrez venir passer un moment convivial, pour jouer (cartes et autres jeux de société), pour tricoter ou simplement pour discuter.
En cas de questions l'administration communale se tien à votre disposition.

Dates à venir pour 2023 : 3 avril – 8 mai – 5 juin – 4 septembre – 2 octobre – 6 novembre.

Randonnées mensuelles ouvertes à toutes catégories de marcheurs

Un mardi par mois de 9h00 à 11h00, départ depuis le parking en face du bureau communal.
Marcel Pasquier répondra à toutes vos questions au 079 287 72 33.
Les dates retenues pour 2023 sont : 25 avril – 23 mai – 20 juin – 19 septembre – 10 octobre – 21 novembre.

Rencontres entre Seniors et petits écoliers

Les 29 mars et 29 novembre 2023 de 14h00 à 15h30, une rencontre entre Seniors et jeunes enfants est prévue. Evènement sur inscription auprès de Murielle Ruffieux au 079 845 90 62 et adressé à tous les Seniors et enfants du village qui vont à Arc-en-Ciel ou en 1H ou 2H.

www.botterens.ch

Depuis le début de ce mois, notre nouveau site internet est en ligne. Nous invitons les différentes sociétés à nous communiquer tout éventuel changement de coordonnées.

Toutes vos suggestions ou photos seront également les bienvenues pour faire vivre ce support numérique afin qu'il reflète au mieux l'esprit de la commune.

Merci de votre visite et de votre collaboration !

Annonceurs

Véronique Roch

Professeure en soins infirmiers

Agréée ASCA

079 / 304 96 42

Traitements par thérapie manuelle

Douleurs vertébrales et articulaires

- épicondylite
- sciatique
- lumbago
- entorse

Cabinet de santé – Route de Botterens 105 – 1652 Botterens

Croix-Rouge fribourgeoise
Freiburgisches Rotes Kreuz
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse

Être aidé quand on aide

Aide aux proches

Vous vous occupez régulièrement à domicile de votre conjoint ou parent âgé, malade ou en fin de vie ?

Notre personnel qualifié et expérimenté prend soin ponctuellement ou régulièrement de votre proche en votre absence.

Que ce soit pour reprendre votre souffle, un impératif, des vacances, un rendez-vous médical ou de loisir, ou toute autre raison, **vous avez la possibilité de faire appel à notre service de relève.**

N'hésitez pas à nous contacter

026 347 39 79

Du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30

Croix-Rouge fribourgeoise
Aide aux proches
Rue G.-Techtermann 2
1701 Fribourg
aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG
Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Gesundheitsförderung Schweiz
Promotion Santé Suisse
Promozione Salute Svizzera

Si vous préférez être contacté, retournez-nous le bon ci-dessous dûment rempli par courrier ou par e-mail.

BON 3 HEURES GRATUITES

POUR NOTRE SERVICE DE RELÈVE

1 bon par famille

Nom : .....

Prénom : .....

N° de téléphone : .....

Adresse : .....

.....

NPA et Lieu : .....

E-mail : .....

Cartes d'identité

Commande sur place à l'administration communale. Se présenter personnellement et se munir d'une photo en couleurs, récente, de bonne qualité et rapporter l'ancienne carte d'identité.

Validité
5 ans pour les enfants jusqu'à la majorité
10 ans pour les adultes

Tarifs
CHF 35.00 pour les enfants / CHF 70.00 pour les adultes
Payable à la commande

Obtention
10 jours ouvrables

Changement d'état civil

Toute personne qui change d'état civil (mariage, divorce, veuvage) doit faire établir par l'office de l'état civil de sa commune d'origine, un nouvel acte d'origine correspondant à son nouvel état puis le déposer dans les délais les plus brefs au Contrôle des habitants.

Petit rappel à l'approche des premières tontes de gazon …

Contrairement à une croyance répandue, les nuisances sonores ne sont pas plus autorisées pendant la journée que pendant la nuit. Comme le précise le code civil suisse, les débordements ne sont pas davantage admis dans le cadre privé qu'à l'extérieur. Ainsi chacun doit prendre toutes les mesures pour réduire le bruit. La loi ne prévoit pas de seuil défini pour identifier un bruit excessif. En revanche, des situations pour lesquelles le bruit n'est pas évitable sont admises.

Les exemples suivants permettent de mieux comprendre cette distinction :

BON A SAVOIR	Bruit admissible	Bruit excessif
	Aspirateur en journée	Ménage bruyant pendant les heures nocturnes
	Leçon de chant ou de musique en journée	Musique amplifiée après 22 heures
	Travaux de bricolage ponctuels les jours ouvrables entre 7 et 22 heures	Travaux entre 22 et 7 heures ou les dimanches et jours fériés
	Tondeuse à gazon entre 7 et 20 heures les jours ouvrables	Machines de jardinage après 20 heures ou les dimanches et jours fériés
	Cri d'un bébé	Cris d'enfants qui jouent à l'extérieur après 22 heures

Cercle scolaire
Broc
otterens

LOTO des enfants

Conseil des parents

Dimanche 2 avril 2023 à 14h à la grande salle de l'Hôtel de Ville de Broc

Venez nombreux tenter votre chance dans la bonne humeur au grand Loto des enfants en faveur des élèves du **cercle scolaire de Broc-Botterens** organisé par le corps enseignant et le conseil des parents !

Prix du carton : CHF 6.-
Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.

A gagner : de nombreux lots principalement destinés aux enfants !

LE CONSEIL DES PARENTS
DE BROC-BOTTERENS

La Tourbière du Crêt le 17.01.2023 - Sortie sous la neige des Seniors

Annonceurs

FERME DE LA FIN DU CHÊNE

Elevage caprin et fromagerie artisanale
Famille Christine Ruffieux-Gremaud
Fin du Chêne 39 - 1652 BOTTERENS
026 921 14 22
fermedelafinduchene.jimdofree.com

BIOSUISSE

- Vente directe à la ferme de 7h00 à 10h30 (dimanche 9h) et de 16h30 à 18h15 : Fromages de chèvre, miel, glaces, savons, terrines, ...
- Traite ouverte aux visiteurs tous les jours de 17h à 18h, de février à novembre
- Sur le trajet du tour du lac de la Gruyère

Nous vous assurons.
Avec rapidité, fiabilité et professionnalisme.

Julien Aeschlimann, Conseiller en assurances
M 079 671 17 82, julien.aeschlimann@mobiliere.ch

Agence générale de Bulle
Jacques Yerly

Chemin de Folliéran 23
1630 Bulle
T 026 916 10 40
bulle@mobiliere.ch

mobiliere.ch

la Mobilière

Souvenirs du dîner/loto pour les Seniors organisé le 16 décembre 2022

Bravo à la commission Seniors et merci à toutes les personnes qui ont œuvré de près ou de loin pour l'organisation de cette journée.

30 personnes se sont réunies autour d'une table festive et d'un délicieux repas.

MERCI

On se retrouve le 15 décembre 2023 !